

# COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

DUNJA MIJATOVIĆ

## 3<sup>E</sup> RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITE 2023

1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre

Présenté au Comité des Ministres  
et à l'Assemblée parlementaire

Le présent rapport rend compte des activités menées par la Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2023.

## 1. Visites et missions

### *Mission en Géorgie*

Du 30 juin au 3 juillet, la Commissaire a effectué une mission en Géorgie. Elle a rencontré la Présidente de la Géorgie, Salomé Zourabichvili, le Premier ministre, Irakli Garibachvili, le Président du Parlement, Shalva Papuashvili, le Premier vice-ministre des Affaires étrangères, Lasha Darsalia, ainsi que le Défenseur public, Levan Ioseliani, et des représentants de la société civile (voir également « Défenseurs des droits humains »). Lors de ses entretiens avec le Premier ministre et le Président du Parlement, elle a évoqué les suites données aux recommandations formulées dans son [rapport](#) de 2022 ainsi que dans sa [lettre](#) publiée en février 2023. La Commissaire a réaffirmé la nécessité pour les autorités de prendre toutes les mesures requises pour permettre aux personnes LGBTI d'exprimer librement leurs opinions et d'exercer leur droit de réunion pacifique, dans un cadre public ou privé, de veiller à ce que tous ceux qui sont à l'origine d'actes de violence et incitent à la haine contre les personnes LGBTI soient tenus de rendre des comptes, et d'encourager la coopération avec les organisations de la société civile et les médias ainsi que la création d'un environnement favorable à leur travail. La Commissaire a également abordé la question de la coopération entre son bureau et les autorités géorgiennes avec le Premier vice-ministre des Affaires étrangères.

Le 1<sup>er</sup> juillet, la Commissaire a participé à la table ronde sur le thème « Les conflits et les femmes : les premières touchées et les principales actrices du changement », organisée dans le cadre de la deuxième Conférence internationale annuelle des femmes de Tbilissi. Le 2 juillet, elle a assisté à l'événement d'ouverture de la Semaine des fiertés de Tbilissi 2023 (voir *Droits humains des personnes LGBTI*) et s'est rendue dans le village de Tserovani où elle a rencontré des personnes déplacées, ainsi que dans le village d'Odzisi, le long de la ligne de démarcation administrative.

## 2. Rapports et dialogue permanent

### *Lettre au Maire, au Président et à la Vice-présidente de l'Assemblée municipale de Prijedor, Bosnie-Herzégovine*

Le 6 juillet, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée au Maire ainsi qu'au Président et à la Vice-présidente de l'Assemblée municipale de Prijedor, en Bosnie-Herzégovine, dans laquelle elle exhorte les autorités municipales à engager des discussions avec les parents des enfants tués et les militants en vue de mettre en œuvre leur initiative et d'ériger, dans le centre-ville, un mémorial à la mémoire de 102 enfants, victimes des crimes de guerre commis à Prijedor entre 1992 et 1995. La Commissaire souligne la nécessité de respecter les droits de tous les citoyens de manière égale et sans discrimination, en particulier lorsqu'il s'agit de commémorer leurs souffrances. Elle ajoute qu'entretenir le souvenir des injustices du passé de manière impartiale et inclusive contribue à la construction d'une société pacifique et plurielle, exempte de préjugés et de haine fondée sur l'origine ethnique.

La lettre est disponible sur le site internet de la Commissaire.

***Lettre au Parlement de Macédoine du Nord concernant la reconnaissance juridique du genre pour les personnes transgenres (trans)***

Le 7 juillet, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée à Talat Xhaferi, Président du Parlement de Macédoine du Nord, Sonja Mirakovska, Présidente de la Commission du système politique et des relations interethniques, Snezana Kaleska-Vancheva, Présidente de la Commission législative et Maja Morachanin, Rapporteuse parlementaire de la Proposition de loi (n° 08-3221/1) du Parlement de Macédoine du Nord. Dans sa lettre, la Commissaire indique qu'elle considère que l'adoption des amendements à la loi sur le registre civil ([n° 08-3221/1](#)) représenterait une étape cruciale dans l'exécution de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire [X c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine »](#) et dans la mise en place de procédures rapides, transparentes et accessibles dans la législation nationale concernant la reconnaissance juridique du genre des personnes transgenres (trans). Elle souligne que l'accès à la reconnaissance juridique du genre est essentiel pour prévenir la discrimination et la violence à l'encontre des personnes trans.

La lettre est disponible sur le site internet de la Commissaire.

***Lettre au Ministre des Affaires intérieures de l'Azerbaïdjan concernant le maintien de l'ordre lors de manifestations en faveur de l'environnement***

Le 24 juillet, la Commissaire a publié une [lettre](#) adressée au Ministre des Affaires intérieures de l'Azerbaïdjan, Vilayat Eyvazov, concernant le maintien de l'ordre lors de manifestations en faveur de l'environnement dans le village de Soyudlu et les restrictions au travail de la société civile imposées dans ce contexte. Elle fait part en particulier de ses préoccupations concernant les arrestations et l'usage disproportionné de la force à l'encontre de manifestants pacifiques. La Commissaire a souligné l'importance de faire en sorte que les membres des forces de l'ordre qui ont commis des violations des droits humains rendent compte de leurs actes et demande des éclaircissements sur la base juridique et la justification de la dispersion de ces manifestations. Elle se dit également préoccupée par les restrictions d'accès au village, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie, qui ont entravé la capacité des journalistes et des défenseurs des droits humains à rendre compte publiquement de la situation des habitants et à leur porter assistance. Enfin, elle précise que les organisations de défense de l'environnement et les personnes concernées doivent avoir la possibilité effective de participer à la prise de décision concernant les lois, les politiques et les projets susceptibles d'avoir un impact environnemental.

La lettre ainsi que la réponse des autorités azerbaïdjanaises sont disponibles sur le site internet de la Commissaire.

***Lettre au Premier ministre grec concernant l'obligation légale de mener des enquêtes effectives sur le naufrage survenu le 14 juin, au large des côtes de Pylos***

Le 28 juillet, la Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée au Premier ministre grec, Kyriakos Mitsotakis, à la suite du naufrage intervenu au large de Pylos le 14 juin. Elle rappelle que la Grèce a l'obligation légale de mener des enquêtes effectives afin d'établir les faits et, le cas échéant, d'aboutir à la sanction des responsables. Tout en soulignant que les enquêtes sur cet événement tragique ne peuvent se limiter au rôle des passeurs présumés, elle demande des éclaircissements sur la portée des enquêtes ouvertes après le naufrage. La Commissaire précise également qu'il ne s'agit pas d'un incident isolé et que la situation doit inciter à reconsidérer l'approche aux niveaux politique, stratégique et pratique concernant les réfugiés et les migrants arrivant par la mer. Elle

exhorte le Premier ministre à veiller à ce que la Grèce respecte ses obligations internationales en matière de recherche et de sauvetage, tant au regard du droit maritime que des droits humains.

La lettre ainsi que la réponse du Ministre des Migrations et de l'Asile sont disponibles sur le site internet de la Commissaire.

### ***Rapport sur la République tchèque***

Le 26 septembre, la Commissaire a publié le [rapport](#) faisant suite à la visite qu'elle a effectuée en République tchèque du 20 au 24 février 2023. Le rapport est essentiellement consacré aux droits humains des Roms et des personnes en situation de handicap, mais il aborde aussi brièvement le cadre général de protection des droits humains, les mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la situation des personnes LGBTI.

En ce qui concerne les Roms, la Commissaire a conclu que la création d'un mécanisme d'indemnisation pour les personnes soumises à une stérilisation forcée est essentielle afin de rendre justice aux victimes qui l'attendent de longue date, sachant toutefois que sa mise en œuvre doit évoluer pour en garantir l'efficacité. Elle met en avant la nécessité d'un changement de paradigme passant par l'abandon de la pratique des tests générateurs d'exclusion, de même que de l'élaboration d'une stratégie globale de déségrégation et d'une meilleure promotion des bonnes pratiques existantes, pour lutter efficacement contre la discrimination persistante des enfants roms dans le domaine de l'éducation. Elle souligne aussi qu'il est essentiel d'apporter un soutien personnalisé, adéquat et continu dans le système éducatif ordinaire. Par ailleurs, la Commissaire appelle à un renforcement des mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des Roms en matière de logement, sur le marché du travail et dans leurs relations avec la police, ainsi qu'à une intensification des efforts visant à assurer aux Roms ukrainiens un accès égal à l'aide et à la protection.

En ce qui concerne les personnes handicapées, la Commissaire souligne qu'il est nécessaire d'agir de manière concertée et de faire en sorte que l'aide sociale et les soins de santé ne soient plus assurés en institution mais par des services de proximité. Elle demande aussi instamment l'arrêt des investissements dans la construction et la rénovation des institutions, l'adoption d'un programme de désinstitutionalisation, et la mise à disposition de moyens financiers suffisants pour permettre aux personnes handicapées de mener une vie autonome. La Commissaire appelle à opérer un changement structurel pour que les soins médicaux soient dispensés sur la base d'un consentement libre et éclairé, à garantir un accès effectif à la justice dans tous les cas liés à un placement d'office en institution ou à un traitement sans consentement, et à mettre en place des garanties concernant le droit des personnes handicapées à la jouissance de la capacité juridique, sur la base de l'égalité avec les autres. Elle souligne que les autorités doivent s'employer tout particulièrement à lutter contre la maltraitance des personnes handicapées en institution.

Concernant les autres aspects abordés dans le rapport, la Commissaire constate qu'il serait possible de renforcer encore le système global de protection des droits humains en République tchèque en désignant une institution nationale des droits humains et une institution d'Ombudsman pour les enfants. En outre, elle a appelé à la ratification de la Convention d'Istanbul et à l'adoption d'une définition du viol entièrement fondée sur l'absence de libre consentement. Enfin, elle souligne que la procédure actuelle de reconnaissance juridique du genre doit être réformée et se prononce en faveur de l'introduction de l'égalité en matière de mariage qui donne aux couples homosexuels les mêmes droits qu'aux couples hétérosexuels.

Le rapport ainsi que les commentaires des autorités tchèques sont disponibles sur le site internet de la Commissaire.

***Lettre à l'Assemblée nationale de la Republika Srpska concernant le projet de loi restreignant les droits des ONG***

Le 21 septembre 2023, la Commissaire a publié une [lettre](#) adressée au Président de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, Nenad Stevandić, dans laquelle elle appelle les parlementaires à se garder d'adopter le projet de loi concernant le registre spécial et la transparence du travail des organisations à but non lucratif et à favoriser la création d'un environnement permettant aux ONG et aux défenseurs des droits humains de travailler en toute sécurité. La Commissaire souligne que le projet de loi, qui établit un régime juridique distinct pour les ONG qui reçoivent une forme quelconque de financement étranger ou toute autre assistance d'origine étrangère, soulève plusieurs problèmes du point de vue des droits humains, ainsi que cela est indiqué dans l'avis conjoint sur le projet de loi formulé en juin 2023 par la Commission de Venise et le BIDDH de l'OSCE.

La lettre ainsi que la réponse du Président de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska sont disponibles sur le site internet de la Commissaire.

***Rapport sur la Serbie***

Le 28 septembre, la Commissaire a publié le [rapport](#) faisant suite à la visite qu'elle a effectuée en Serbie du 13 au 17 mars 2023, qui comporte des recommandations axées sur la justice transitionnelle et le traitement du passé, sur la liberté d'expression et de réunion et sur les droits des femmes et l'égalité de genre.

En ce qui concerne la justice transitionnelle et le traitement du passé, la Commissaire s'inquiète de la persistance de l'impunité pour les crimes de guerre, malgré certaines mesures prises. Elle appelle les autorités serbes à renforcer les poursuites concernant les crimes commis en temps de guerre, à remédier aux lacunes persistantes du système de protection des témoins, à améliorer la coopération judiciaire internationale et régionale dans ce contexte, et à donner à toutes les victimes de ces crimes un accès à une réparation rapide, adéquate et effective. Elle demande également à la Serbie de lutter contre la glorification publique des criminels de guerre et contre la négation et la relativisation des crimes de guerre et du génocide, et d'adopter une approche inclusive en matière de commémoration du passé et d'enseignement de l'histoire, en vue de promouvoir la paix, la justice et la réconciliation.

Mettant en avant l'importance du journalisme indépendant et des médias, la Commissaire appelle les autorités à assurer la sécurité des journalistes et à se garder de tenir des propos qui encouragent les agressions, les calomnies ou les campagnes de diffamation à leur encontre. Par ailleurs, elle leur demande de créer un environnement sûr et propice au travail des journalistes, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains, notamment en contrant le recours massif aux poursuites stratégiques visant la mobilisation publique (SLAPP). En outre, la Commissaire fait part de son inquiétude face aux restrictions croissantes du droit à la liberté de réunion pacifique et invite les autorités à mettre le cadre législatif et la pratique de la Serbie en totale conformité avec les normes internationales pertinentes en matière de droits humains. Soucieuse des conséquences négatives importantes que pourrait avoir l'utilisation de systèmes de surveillance avancés pour les droits humains et les libertés, elle recommande aux autorités de s'abstenir d'instaurer la

surveillance biométrique des espaces publics et le traitement biométrique des données, et d'amender le projet de loi sur les affaires intérieures en ce sens.

S'agissant des droits des femmes et de l'égalité de genre, la Commissaire appelle les autorités à faciliter la progression vers l'égalité de genre dans tous les domaines de la vie, en particulier dans les politiques sociales et de l'emploi, et à lutter contre les stéréotypes de genre discriminatoires qui persistent. Vivement préoccupée par l'ampleur de la violence à l'égard des femmes en Serbie, la Commissaire exhorte les autorités à intensifier la prévention de toutes les formes de violence, y compris la violence numérique, et à assurer à toutes les victimes une protection adéquate. Enfin, saluant le travail essentiel réalisé par les organisations de la société civile dans ce domaine, la Commissaire invite les autorités à fournir à ces organisations un financement stable, à coopérer avec elles, et à faire un meilleur usage de leurs services de soutien.

Le rapport, ainsi que les commentaires des autorités serbes, sont disponibles sur le site internet de la Commissaire.

### **3. Activités thématiques**

#### ***Situation dans la région du Karabakh et aux alentours***

Le 28 août, la Commissaire [s'est dite](#) très préoccupée par la situation humanitaire dans la région, et par la situation des droits humains de ses habitants, depuis que la route qui longe le corridor de Latchine a été bloquée, en décembre 2022. Elle a appelé une nouvelle fois à rétablir la libre circulation sur cette route, soulignant qu'en raison des perturbations prolongées des déplacements des personnes et de l'accès aux vivres et aux soins médicaux d'urgence, la situation humanitaire et des droits humains dans la région se serait encore détériorée, notamment pour les plus vulnérables. La Commissaire a demandé aux parties prenantes concernées de trouver une solution pour éviter toute nouvelle détérioration de la situation, et permettre à ceux qui apportent une aide humanitaire et à ceux qui assurent la protection des droits humains de circuler librement et en toute sécurité.

Le 20 septembre, la Commissaire a publié une [déclaration](#), dans laquelle elle déplore la nouvelle escalade militaire autour de la région du Karabakh et son impact sur la sécurité et les droits humains des civils, notamment sur les plus vulnérables. Prenant acte de l'annonce d'un cessez-le-feu, elle a souligné l'importance de mettre fin aux hostilités armées dans la région, afin d'assurer la sécurité de la population civile. Elle a réaffirmé la nécessité de garantir un accès régulier et sans entrave aux personnes qui apportent l'aide humanitaire et à celles qui assurent la protection des droits humains de la population locale. De plus, elle a mis en avant l'importance de reprendre la voie de la réconciliation et de rétablir un dialogue fondé sur le plein respect des droits humains des habitants, afin de garantir une paix durable pour toutes les personnes touchées par le conflit.

#### ***Droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants***

Le 17 juillet, la Commissaire a publié une [déclaration](#) à la suite de la conclusion d'un Mémoire d'entente entre l'Union européenne et la Tunisie portant, notamment, sur la coopération dans le domaine migratoire. Elle souligne que toute activité de coopération dans le domaine des migrations entre des États membres du Conseil de l'Europe et des pays tiers doit être subordonnée à des garanties complètes en matière de droits humains. La Commissaire appelle les États membres à demander instamment que soient immédiatement clarifiées les garanties qui seront mises en place

et à insister pour que le volet migratoire de l'accord ne soit pas mis en œuvre tant que des garanties claires n'auront pas été adoptées.

### ***Liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes***

Le 6 juillet, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle fait part de ses inquiétudes concernant la vague d'abus en ligne, y compris des menaces de violence physique et sexuelle, dont la journaliste finlandaise Ida Erämaa a fait l'objet dans le cadre de son activité professionnelle. La Commissaire précise que plusieurs élus ont également publié sur les réseaux sociaux des commentaires personnels sur Mme Erämaa, dans le but apparent de la discréditer en tant que journaliste. Elle appelle ainsi les autorités à condamner clairement ces actes, à enquêter sur l'incident et fournir à Mme Erämaa toute l'assistance requise.

### ***Droits des femmes et égalité de genre***

Les 26 et 27 septembre, un membre du bureau a pris part à une consultation régionale organisée à Tbilissi par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en collaboration avec les autorités géorgiennes et le Academic Network for Sexual and Reproductive Health and Rights Policy (ANSER), en vue d'examiner la mise en œuvre de différentes mesures visant à accélérer les progrès dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation en Europe de l'Est et en Asie centrale.

Le 28 septembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'avortement sans risque, la Commissaire a [invité](#) les États membres à reconnaître, protéger et soutenir le travail des défenseurs des droits humains qui contribuent à faire de l'accès à un avortement légal et sans risque une réalité dans toute l'Europe. À cet effet, elle a souligné le rôle essentiel joué par ces derniers dans la fourniture d'informations et de soutien aux femmes et aux filles en situation de vulnérabilité et/ou qui vivent dans des États membres appliquant des politiques restrictives en matière d'avortement. Elle a mis en avant en particulier la nécessité pour les États membres de protéger ces défenseurs contre les attaques, les campagnes de diffamation et d'autres formes de harcèlement, qui ont aussi plus largement un effet dissuasif, y compris sur les femmes qui cherchent de l'aide.

### ***Droits humains des personnes LGBTI***

Le 2 juillet, la Commissaire a prononcé une allocution lors de l'évènement d'ouverture de la Semaine des fiertés à Tbilissi, Géorgie, dans laquelle elle a fait part de sa solidarité avec les personnes LGBTI et a rappelé que leurs droits humains devaient être respectés, y compris le droit à la liberté de réunion.

Le 18 juillet, la Commissaire a participé à une [audition publique](#) sur une « Approche de l'UE en matière d'interdiction des 'pratiques de conversion' pour les personnes LGBTIQ+ », organisée par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen. S'appuyant sur un [article](#) consacré à ce sujet paru dans son Carnet des droits humains, la Commissaire a souligné que ces pratiques étaient incompatibles avec plusieurs normes des droits humains et a appelé les États membres à poursuivre la dynamique visant à y mettre fin, en adoptant une approche globale fondée sur les droits humains. Des intervenants représentant la société civile, le milieu universitaire, les États membres et d'autres institutions ont également participé à l'audition.

### ***Droits humains des Roms***

Le 1<sup>er</sup> août, à la veille de la Journée européenne de la Mémoire de l'Holocauste des Roms, la Commissaire a [appelé](#) tous les États à veiller à ce que l'histoire des Roms soit gardée bien vivante. Elle a souligné que le manque d'éducation sur le passé et le présent des Roms a conduit à une situation où ils sont toujours victimes, au quotidien, de la haine, de la violence et d'une discrimination omniprésente. En outre, elle a rappelé aux États membres les différents outils dont ils disposent pour faire en sorte que la mémoire de ces disparus subsiste et se transforme en mesures concrètes de protection des droits humains des Roms.

### ***Droits sociaux***

Le 6 juillet, la Commissaire a participé à l'ouverture d'un [séminaire](#) organisé par le Secrétariat de la Charte sociale européenne pour marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la procédure de réclamations collectives. Au vu du grand nombre de personnes en Europe qui vivent encore dans la pauvreté et n'ont pas accès aux services de base, elle a [appelé](#) les États membres à tenir leurs promesses en matière de droits sociaux, non seulement en paroles mais aussi en actes. Ces derniers sont invités à accepter la procédure de réclamations collectives en tant qu'outil unique dans le système de protection des droits humains, qui permet d'intervenir rapidement en cas de besoin, donne une capacité d'action aux partenaires sociaux qui sont les premiers à détecter les nouveaux problèmes de droits sociaux, et aborde les droits sociaux de manière systémique.

### ***Justice transitionnelle***

Dans une [déclaration](#) publiée le 11 juillet, la Commissaire a appelé à la reconnaissance officielle d'une Journée internationale de commémoration des victimes du génocide de Srebrenica. Elle a fait observer que le génocide de Srebrenica est un fait historique, légalement établi par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la Cour internationale de justice et les tribunaux nationaux et souligné que les dirigeants politiques de la région portent principalement la responsabilité d'arrêter la spirale actuelle du négationnisme et de promouvoir une culture de la vérité, de l'empathie pour les victimes et de la réconciliation.

### ***Protection des données***

Le 26 septembre, la Commissaire a prononcé l'allocution d'ouverture d'un [événement](#) organisé par EDRI (European digital rights) sur le thème du cryptage, de la surveillance et de la vie privée, au cours de laquelle elle a mis en avant l'importance du cryptage de bout en bout en tant qu'outil essentiel de protection des droits au respect de la vie privée et à la liberté d'expression ainsi que de bien d'autres droits humains. La Commissaire a insisté sur le fait qu'il ne saurait y avoir d'accès général et indifférencié au contenu des communications personnelles, ni par les pouvoirs publics ni par les entreprises, dans la mesure où cela porterait atteinte à l'essence même de la sécurité numérique en termes de protection de la vie privée et de garanties en matière de droits humains.



## 4. Autres réunions

### ***Entretien avec le Président en exercice de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)***

Le 5 juillet, la Commissaire s'est entretenue avec Bujar Osmani, Président en exercice de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et Ministre des Affaires étrangères de Macédoine du Nord. Ils ont tenu un échange de vues sur la situation des droits humains dans les Balkans occidentaux et plus largement en Europe, ainsi que sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par la Macédoine du Nord et la ratification par ce pays des instruments du Conseil de l'Europe.

### ***Entretien avec la Ministre déléguée auprès du ministère français de la Santé et de la Prévention***

Le 10 juillet, la Commissaire s'est entretenue avec Agnès Firmin-Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé auprès du ministre de la Santé et de la Prévention de la France. Les discussions ont porté sur des questions ayant trait à la bioéthique, à la protection des droits humains de divers groupes, y compris les personnes intersexes et transgenres, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes ainsi qu'à l'égalité d'accès aux services de santé en France.

### ***Entretien avec la Commissaire du Gouvernement fédéral allemand chargée de la politique des droits humains et de l'aide humanitaire***

Le 12 juillet, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec Luise Amtsberg, Commissaire du Gouvernement fédéral allemand chargée de la politique des droits humains et de l'aide humanitaire. Elles ont principalement abordé l'évolution de la situation en matière de protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants en Europe et aux frontières extérieures de l'Union européenne, s'agissant en particulier des personnes en mer.

### ***Troisième édition de la Conférence de haut niveau sur la situation mondiale des droits humains***

Les 14 et 15 juillet 2023, la Commissaire a [participé](#) à la troisième édition de la Conférence de haut niveau sur la situation mondiale des droits humains, organisée par le Global Campus of Human Rights et la fondation Right Livelihood à Venise. Elle est intervenue lors de l'événement d'ouverture intitulé « Vers une nouvelle ère des droits humains » et lors d'une table ronde consacrée à l'identification d'« une stratégie des droits humains pour surmonter les crises mondiales et régionales actuelles ». En marge de la conférence, la Commissaire s'est entretenue avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Völker Türk, de questions d'intérêt commun. La Commissaire a également rencontré le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Michael O'Flaherty, pour discuter de leurs activités respectives et de sujets de droits humains d'intérêt commun.

### ***Entretien avec la Ministre de la Famille, de la Natalité et de l'Égalité des chances de l'Italie***

Le 21 juillet, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec Eugenia Roccella, Ministre italienne de la Famille, de la Natalité et de l'Égalité des chances, dans le contexte de la récente visite qu'elle avait effectuée dans le pays (19-23 juin 2023). Elles ont procédé à un échange de vues sur la situation

actuelle des services de santé sexuelle et reproductive en Italie et discuté de la nécessité de lutter contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et d'adopter des mesures pour faire progresser efficacement les droits des femmes et l'égalité de genre.

### ***Forum stratégique de Bled 2023***

Les 28 et 29 août, la Commissaire a participé au Forum stratégique de Bled en Slovénie, où elle a tenu un certain nombre de réunions bilatérales, notamment avec : Mariya Gabriel, Vice-Première ministre et Ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie ; Ararat Mirzoyan, Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie ; Borjana Krišto, [Présidente](#) du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine ; Dominika Švarc Pipan, Ministre de la Justice de la Slovénie ; Samuel Žbogar, Secrétaire d'Etat pour les affaires politiques et multilatérale, la Diplomatie économique et la Coopération pour le développement de Slovénie; Lord Ahmad de Wimbledon, Ministre d'Etat pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et les Nations Unies au Bureau pour les Affaires étrangères, le Commonweath et le Développement du Royaume Uni; Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine; Petra Roter, Présidente du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe; et Robert Ivanschitz, Conseiller général associé au Département des Affaires extérieures de Microsoft. La Commissaire a également participé à la [table ronde présidentielle](#), organisée par la Présidente de la Slovénie, Nataša Pirc Musar, sur le thème de la jeunesse des Balkans occidentaux, et a souligné dans ce contexte le besoin pressant d'assurer aux jeunes de la région un meilleur accès à leurs droits. Elle a appelé les dirigeants politiques à s'attaquer aux causes profondes de la violence des années 1990 et à enrayer la transmission des tensions du passé aux générations suivantes. De plus, elle a mis en avant l'importance d'investir dans des systèmes éducatifs inclusifs et intégrés ainsi que dans des politiques de commémoration fondées sur les droits humains. Il faut donner aux jeunes de réelles possibilités de participer à tous les processus sociétaux pertinents, y compris la lutte contre la corruption, les questions de coopération régionale et le traitement du passé.

### ***Échange de vues de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe avec la société civile***

Le 15 septembre, le bureau de la Commissaire a assisté au premier [échange de vues](#) régulier de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe avec la société civile, organisé à Strasbourg dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie.

## **5. Défenseurs des droits humains**

Au cours de la période considérée, la Commissaire a abordé des questions liées à la situation des défenseurs des droits humains tant dans le cadre de ses travaux par pays (en Serbie et en Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine - voir *Rapports et dialogue permanent*) que de ses activités thématiques (voir *Droits des femmes et égalité de genre*).

La Commissaire a également renouvelé son soutien à la société civile et aux défenseurs russes des droits humains, y compris lors de la mission qu'elle a effectuée en Géorgie du 30 juin au 3 juillet, où elle a rencontré certains de leurs représentants en exil afin de discuter les défis qu'ils rencontrent dans le cadre de leur réinstallation et l'environnement dans lequel ils peuvent reprendre leurs activités de défense des droits humains. La Commissaire a également tiré la sonnette d'alarme concernant le harcèlement et les représailles dont sont victimes les défenseurs des droits humains, les journalistes et les avocats en Russie. Ainsi, le 4 juillet, elle a [réagi](#) à l'attaque brutale perpétrée à

l'encontre de la journaliste de Novaya Gazeta, Elena Milashina, et de l'avocat Aleksandr Nemov en Tchétchénie. La Commissaire a souligné que cet épisode s'inscrit dans une longue série troublante d'attaques contre des journalistes et des collaborateurs de Novaya Gazeta, lesquelles mettent en évidence une tendance inquiétante à l'hostilité envers ces professionnels et à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes. Elle a appelé les États membres du Conseil de l'Europe à dénoncer ces attaques et à demander des comptes et a exprimé sa solidarité avec tous les journalistes russes qui sont confrontés à des risques et à des menaces dans l'exercice de leur profession.

## 6. Système de la Convention européenne des droits de l'homme

### ***Participation à l'audience de Grande Chambre dans l'affaire Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres***

Le 27 septembre, la Commissaire a présenté des [observations orales](#) lors d'une audience de Grande Chambre tenue par la Cour européenne des droits de l'homme dans *l'affaire Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres*, qui porte sur l'impact négatif du changement climatique sur les droits humains, notamment sur ceux des jeunes générations. En mai 2021, la Commissaire avait déjà soumis à la Cour des [observations écrites](#) concernant cette affaire. La Commissaire a ainsi mis en avant le fait que la dégradation de l'environnement due au changement climatique a des conséquences désastreuses sur la jouissance des droits humains, particulièrement lourdes pour la santé physique et mentale, les droits civils, politiques et sociaux des enfants et des jeunes, ainsi que pour leur dignité. Elle a également souligné les possibilités limitées qu'ont les jeunes de changer le cours des choses, sachant qu'ils sont souvent exclus de la prise de décisions politiques sur les questions environnementales et que nombre d'entre eux n'ont pas encore le droit de vote. Dans le même temps, les préoccupations et revendications légitimes qu'ils expriment dans le cadre de manifestations publiques et au travers d'actions directes se heurtent de plus en plus à la répression, à la criminalisation et à la stigmatisation dans de nombreux endroits d'Europe. La Commissaire a fait remarquer que les requêtes relatives au changement climatique donnaient à la Cour une occasion unique de continuer à tracer la voie juridique conduisant à une mise en œuvre plus complète de la Convention et de servir de forum juridique approprié pour aborder les questions existentielles relatives aux droits humains et liées au changement climatique. Enfin, elle a précisé que la Convention européenne des droits de l'homme, en tant qu'« instrument vivant », constituait un cadre juridique solide permettant d'assurer une protection concrète aux victimes de violations des droits humains résultant de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.

## 7. Activités de communication et d'information

Plus de 205 articles sur les activités de la Commissaire ont été publiés par différents médias nationaux et internationaux, dont l'attention s'est surtout portée sur ses travaux concernant les migrations, la situation dans la région du Karabakh et les droits des défenseurs de l'environnement.

Les travaux de la Commissaire sur les migrations ont bénéficié d'une vaste couverture médiatique nationale et internationale (*ABC News, ACN, AFP, Agence Europe, AGI, Al Jazeera, Alfa y Omega, Altreconomia.it, ANSA, Apache.be, Arab News, Avvenire, Baltic Daily, Beta, Brescia Oggi, De Volkskrant, Demokrata.hu, Diario de Barcelona, Doorbraak.be, DW, Efsyn.gr, Eix Diario, EUObserver, Euronews, European Interest, Evangelisch.de, Financial Intelligence, France Info, G4Media.ro,*

*Hirado.hu, Il Corriere della Sera, Il Fatto Quotidiano, Il Manifesto, Investig'ation, Italy24, Jurist, Kuna, La Stampa, LETA, Libera, Libero Quotidiano, Mediapart, MTI, NOS.nl, News.ro, Noticias ao Minuto, Opserver.mk, Ossigeno per l'Infomazione, Politico, RTS, Sloboden Pecat, SpotMedia.ro, The Associated Press, The Canadian Press, The Independent, The Irish Examiner, The Irish Times, TRT World, Universul.net, Vecer Press, Webradio).*

Les déclarations concernant la situation dans la région du Karabakh ont été relayées par l'AFP, AgenSIR, ArmenPress, ArmInfo, ArmRadio, Asbarez, Azer Press, Azertag, DPA, HETA, HETQ, Interfax Azerbaijan, Kathpress, L'Indipendente, Le Dauphiné, Mediapart, Media.az, News.am, News.az, Onet.pl, Panorama.am, Radio Azatutyun, SIR, Turan, Volksstimme.

De nombreux médias ont couvert les travaux de la Commissaire dans le domaine de l'environnement et continué de faire état de son article publié dans le Carnet des droits humains consacré aux défenseurs de l'environnement et de son intervention lors de l'audience de Grande Chambre dans l'affaire *Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres* (20 Minutes, 24ur.com, Actual24.ro, AFP, Agence Belga, Agencia Lusa, Aostacronaca.it, ATA, BBC, Birgun Gazetesi, Climate Home News, Diario de Noticias, EurActiv, Euronews, Espresso, GEA, Hromadske, Jutarnji List, La Croix, La Presse, Le Matin, Le Point, N1 Info, Radio Canada, Radio Slobodna Evropa, RFI, RTS, Sabado, SDA/ATS, Sofokleousin.gr, The Financial Times, The Guardian, The Times, Times of National, Vijesti.me, Yahoo Life, ZDF).

L'appel de la Commissaire en faveur de la reconnaissance officielle du 11 juillet comme Journée internationale de commémoration des victimes du génocide de Srebrenica a suscité l'attention de 20 Minutes, 24 Chasa, AgenSIR, Anadolou Agency, ANSA, Avaz.ba, BTA, Courrier Picard, DANAS, De Morgen, Delo.si, Dziennik Gazeta Prawna, Elemi.hu, EurActiv, FENA, Hirado, L'Humanité, MagyarHirlap, MTI, Nezavisen.mk, Orange, Paris-Normandie, RFE/RL, RTV Slovenija, SDA/ATS, Sarajevo Times, SIR, Sky TG24, Slobodna Bosna, Sondakika, Sud-Ouest, SZMSZ.press, The Objective, Turan, Vijesti, Vreme.

Les déclarations de la Commissaire concernant la liberté des médias et la sécurité des journalistes ont été relayées par Basler Zeitung, Der Bund, Der Landbote, HBL.fi, Helsingin Sanomat, Ilta-Sanomat, STT, Helsinki times, Hirkliikk, MTI, Italehti, MTV Uutiset, Reuters, Tages Anzeiger, Yle, BBC, FENA, Fenix Magazin, Geopolitika News, Hina, N1 Info, Nezavisne Novine, Radio Sarajevo, RTV Slovenia, Social Europe, STA, The Associated Press, The Shift News, Vijesti.ba, VoA.

Le rapport sur la Serbie a été couvert par l'AFP, ANSA, Autonomija, BTA, Demokrata.hu, Glas Amerike, HIR.ma, MTI, N1 Info, Naslovi.netNovi Magazin, Privatbankar.hu, Radio Slobodna Evropa, Tanjug, Vajma.info, Vesti.rs tandis que celui sur la République tchèque a principalement retenu l'attention de CT24, CTK, EADaily, Odkazovac.cz, Romea.cz.

Les médias se sont également intéressés à la mission de la Commissaire en Géorgie (Agenda.ge, Civil Georgia, Georgia Law News, Prime News), à ses travaux sur les droits humains des personnes LGBTI (Agence Europe, Nezavisen.mk, Sloboden Pecat) et des Roms (DW, Gay.it, Romea.cz, Szombat, The Law Society Gazette), les droits des femmes (Fanpage.it, Malta Today, The Catholic World Report), sa participation au Forum stratégique de Bled (Athens News Agency, Banking News, BTA, Kathimerini, STA), la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine (The New Yorker), la liberté d'association en Republika Srpska (Focus.ba, Hirado.hu, MTI, N1 Info, Novosti.rs, Oslobodjenje, Profitline, RTRS.tv, Vijesti), et la situation des Tatars de Crimée (Al Arabiya, Corriere del Ticino, Polygraph.info, Zmina.info).

33 tweets ont été publiés et ont généré au total 532 300 impressions et un taux d'engagement moyen de 3,0 %. Le nombre d'abonnés a connu une augmentation de 826 abonnés (soit une augmentation de 1.2%). Sur Facebook, les 22 nouvelles publications ont été vues par 9 695 personnes et la page a recueilli 73 « J'aime » supplémentaires (soit une augmentation de 0,5 %).

Le site internet de la Commissaire a été consulté par près de 80 000 visiteurs uniques, ce qui constitue une baisse de 6 % par rapport au même trimestre de 2022 et une hausse de 15 % par rapport au même trimestre de 2021. La durée moyenne de chaque visite s'est élevée à 1 minute et 43 secondes.